

MAIRIE DE MARCHEVILLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à 19 h 00, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Mr Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 11 Mars 2022.

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mr Hémon Thierry - Mme Amé Marie-Line – Mme Vaudolon Corinne - Mr Guillonneau Denis – Mme Fontaine Sonia – Mme Lamirault Nolwenn - Mr André Ludovic - Mr Huvet Philippe – Mme Le Cam Huvet Sylviane – Mme Le Cam Zennouche Muriel -

Secrétaire de Séance : Mme Vaudolon Corinne

Le maire se réjouit de cette première réunion en format normal avec des habitants présents. Il rappelle la mise en place difficile de la nouvelle équipe dans le contexte de la crise sanitaire. Il évoque la continuité du service public pendant ces deux années et l'adaptation aux différentes contraintes et protocoles sanitaires. La mairie a accompagné les plus fragiles pendant cette période.

Le maire reste prudent sur cette amélioration puisque la pandémie est imprévisible.

Il fait part de son inquiétude sur les conséquences économiques, sociales et autres de la guerre en Ukraine.

Informations

* Madame Amé Marie-Line informe qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée 2022-2023.

* Madame Vaudolon Corinne informe que la fibre a été installée à la Mairie en fin d'année 2021 et à l'école en février 2022 ; un répéteur sera installé pour accès au wifi au restaurant scolaire.

* Monsieur le Maire informe :

- Le recensement a duré une semaine de plus et a été satisfaisant ; la population est en hausse.

- Gendarmerie

Le souhait de la gendarmerie est de mieux partager les informations avec les élus. Elle va mettre en place une nouvelle organisation dans le département. Le dernier bilan fait état de 14 interventions sur la commune et un total de 179 heures de présence sur la commune.

- Une naissance a eu lieu sur la commune de Marchéville

- Des subventions ont été sollicitées au titre de la Dotation Equipement des Territoires et de la Dotation de Soutien à l'investissement Local auprès de la Préfecture et au titre du Fonds Départemental d'Investissement auprès du Conseil Départemental pour les investissements suivants : remplacement de la chaudière de la mairie et des portes de l'école ; le taux maximum sollicité est de 80%.

- La course cycliste Entre Beauce et Perche passera sur la commune le 27 Mars 2022.

- Sécurité routière

A la demande de la mairie, la Direction des routes du conseil départemental a mis en place des mesures au Breuil sur la RD 30.2 et sur la route de Courville en traversée de Marchéville. 1150 véhicules/jour passent sur la 1ère et plus de 700 sur la seconde. 100 % des véhicules dépassent la vitesse autorisée. Des radars pédagogiques vont être installés et une étude sera menée pour améliorer la sécurité.

- Intercommunalité

Elle traverse une crise institutionnelle avec l'éviction du 1er président et de la conseillère déléguée au tourisme. La préfecture a reconnu le bien-fondé de la commune de refuser l'augmentation de l'attribution de compensation mise en paiement par la Communauté de communes.

La facture d'eau potable émise par la Communauté de communes qui représente un surplus de plus de 8000 m3 par rapport à l'eau facturée aux habitants par la commune a fait l'objet d'une demande de précisions.

- Contentieux avec un ancien agent communal

Le tribunal administratif d'Orléans a rendu sa décision dans le litige opposant cet ancien agent à la commune. Comme proposé par la commune, le tribunal a retenu la reconstitution de carrière à compter de l'année 2015 et a rejeté les autres demandes. La commune va évidemment exécuter cette décision.

- Radiation d'un agent

En disponibilité depuis plus de 10 ans, un agent de la commune a fait l'objet d'une procédure de radiation des cadres. En son absence, l'agent aurait pu demander sa réintégration même en l'absence de poste disponible.

Approbation du compte rendu du 10 décembre 2021

Le compte rendu du 10 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Proposition des Tarifications 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

*** Eau à partir du 1^{er} Juillet 2022**

Prix du m3 d'eau 1,60 € au lieu de 1.50 € en 2021

Le Conseil Municipal refuse cette augmentation par 7 voix contre, 3 voix pour et 1 abstention.

Location de compteur 20 € au lieu de 18.97 € en 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette augmentation

*** A partir du 1^{er} avril 2022**

ouverture/Fermeture de compteur 30 €

Changement de compteur endommagé accidentellement ; remplacement simple ; 50 €

remplacement citerneau tarif sur devis

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces propositions

*** Cantine à partir de la rentrée de septembre 2022**

Prix d'un repas à la cantine 3,90 € au lieu de 3,80 € en 2021

Le Conseil Municipal approuve cette augmentation par 6 voix pour et 5 voix contre

*** Garderie**

Demi-journée 1,80 €
Journée 3,20 €

*** Location salle des associations à compter du 1^{er} avril 2022**

Tarifs commune
Journée semaine (10 h 00 – 20 h 00) 75 €
Après-midi semaine (13 h 00 – 18 h 00) 50 €
Forfait week-end 150 €

Tarifs hors commune
Journée semaine 90 €
Après-midi semaine 60 €
Forfait week-end 180 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs hors commune

*** Concession dans le colombarium**

30 ans, renouvelable, par case pour 2 personnes 450 €
50 ans, renouvelable, par case pour 2 personnes 700 €

*** Concession dans le cimetière**

30 ans, renouvelable, pour 2 personnes 250 € et 100 € par place supplémentaire
50 ans, renouvelable, pour 2 personnes 500 € et 100 € par place supplémentaire

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le tarif des concessions.

Attribution des subventions aux associations – Année 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Chaque année, la commune consacre une enveloppe budgétaire pour accompagner les associations dans les actions qu'elles mènent sur le territoire pour favoriser la vie locale.

Pour l'année 2022, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau ci-après

	Prévu BP 2021	Prévu BP 2022
Subvention Prévention routière	50.00 €	50.00 €
Subvention club de l'Amitié	500.00 €	500.00 €
Subvention Coopérative Scolaire	1 600.00 €	1 600.00 €
Subvention judo Illiers	150.00 €	150.00 €
Subvention exceptionnelle Puy du Fou		1 500.00 €
Subvention sapeurs-pompiers Marchéville	50.00 €	50.00 €
Subvention ADMR	80.00 €	80.00 €
Subvention Comité des Fêtes	500.00 €	500.00 €
Subvention Combray Rugby	250.00 €	250.00 €
Subvention Judo Bailleau	50.00 €	50.00 €
Subvention EPA 28	50.00 €	50.00 €

Sur la base de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus
- de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 au compte 6574 de la section de fonctionnement (subventions de fonctionnement aux associations).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-dessus
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022 à l'article 6574 de la section de fonctionnement.

Permanences Elections Présidentielles du 10 et 24 avril 2022

Les permanences sont établies. Un exemplaire sera transmis à chaque conseiller et à chaque assesseur.

Rétrocession d'une concession funéraire.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier des anciens habitants de Marchéville qui avaient réservé une concession dans le cimetière ; ces personnes sont parties de Marchéville et demandent à la commune la rétrocession de cette concession.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette rétrocession. Il sera remboursé un montant de 64,20 €uros à ces anciens habitants.

Questions diverses

* Monsieur Guillonnet Denis demande s'il est possible de convoquer la commission de travaux.

* Madame Huvet Sylviane demande s'il est possible de convoquer la commission pour la bibliothèque.

.

* Madame Amé Marie-Line informe que la fête des écoles aura lieu le 2 juillet 2022 à Magny à partir de 11 h avec la remise des prix au CM2.

* Madame Vaudolon Corinne informe que l'église pourrait être ouverte une fois par mois ; la présence d'un élu est obligatoire. Le dimanche après-midi est retenu.

* Madame Vaudolon Corinne informe qu'une pancarte sera mise à la porte du cimetière indiquant « espace zéro pesticide ».

* Un apport de graviers a été mis dans les allées du cimetière.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an susdits

Le Maire,

La Secrétaire,

Les Membres,